



ANNONCES DU GOUVERNEMENT

création de 4 nouvelles compagnies

CRÉATION ET NON TRANSFORMATION DE COMPAGNIES EXISTANTES

MEME SCHÉMA OPÉRATIONNEL ET INDEMNITAIRE QUE LA CRS 08

4 SITES : CHASSIEU, MARSEILLE, MONTAUBAN ET NANTES

MISE EN PLACE PRÉVISIONNELLE POUR 2024



Prochaine étape : plusieurs réunions de travail dans le respect du dialogue social



Ces créations ne doivent pas se faire au **détriment de l'effectif opérationnel** et de l'emploi des compagnies autoroutières et MO existantes !